

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 449 DU 03 OCTOBRE 2018

portant approbation des états financiers de l'Agence Nationale Pour l'Emploi pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2018-065 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2007-648 du 31 décembre 2007 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale Pour l'Emploi tel que modifié et complété par le décret n° 2015 – 481 du 07 septembre 2015 ;
- sur** proposition conjointe du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi et du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 03 octobre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont approuvés, tels qu'ils figurent en annexe au présent décret, les états financiers de l'Agence Nationale Pour l'Emploi pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 octobre 2018

Le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



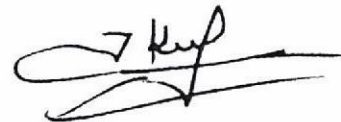
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste T. KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 2 - MPMEPE 2 - AUTRES MINISTRES 20- SGG 4 - JORB 1